

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1200 accordant un congé à Mme Thomas (Geneviève)

n° 1200

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 novembre 1949

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro
30 novembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n°235 du 24 ariars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu le certificat médical fourni par l'intéressée

Vu l'avis favorable du chef de service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er.— Un congé de quinze jours pour raison de santé est accordé à Thomas (Geneviève), auxiliaire, actuellement en service aux travaux publics , Art. 3.— La présente décision, qui aura effet à partir du 3 novembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R, CHAMBOREDON.